



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

Provisoire

8166^e séance

Mercredi 24 janvier 2018, à 15 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Umarov	(Kazakhstan)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Shen Bo
	Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kuwait	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pérou	M. Tenya
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Suède	M. Skoog

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont présenter des exposés, à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; S. E. M. Festus Mogae, Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation; et M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence.

M. Mogae participe à la séance par visioconférence depuis Djouba.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de présenter des informations au Conseil de sécurité sur le rapport mensuel du Secrétaire général sur le Soudan du Sud, ainsi que sur la situation dans le pays.

Qu'il me soit permis de commencer en disant que nous nous félicitons de la signature par les parties sud-soudanaises, le 21 décembre, de l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire. Cela représente une réalisation importante de la part de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, avec le plein appui de la région et de la communauté internationale.

Néanmoins, la signature de l'Accord, bien que ce soit un grand pas en avant, n'est qu'une première étape. La situation en matière de sécurité dans le pays reste préoccupante, et il continue d'y avoir de nombreuses violations de l'Accord, avec des affrontements entre les forces de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) pro-Taban Deng dans l'opposition et de l'APLS pro-Machar dans l'opposition à Koch, dans l'État de l'Unité, et entre les forces de l'APLS et de l'APLS pro-Machar dans l'opposition à Mundri et dans d'autres zones de l'Équatoria occidentale, ainsi que dans différentes parties du pays. Le Conseil de sécurité aura l'occasion d'entendre un exposé du Président de

la Commission mixte de suivi et d'évaluation, l'ancien Président M. Festus Mogae, sur les violations signalées par le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité le 16 janvier.

Ces violations par les parties et la propagande hostile qu'elles continuent de répandre l'une contre l'autre sont inquiétantes, car elles illustrent l'absence d'un véritable attachement des parties à honorer leurs déclarations, et elles minent en fait les efforts régionaux et internationaux de revitalisation du processus de paix. À ce stade, je ne peux que rappeler la déclaration commune du 12 janvier dans laquelle le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et le Secrétaire général condamnent avec force ces violations et soulignent que, si les parties continuent de violer leur propre accord, ils entendent appuyer l'adoption de mesures en conséquence, conformément au communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 20 septembre 2017.

Les parties sud-soudanaises doivent comprendre que la communauté internationale et la région ne toléreront pas plus longtemps que des accords soient signés pour être ensuite violés en toute impunité. J'exhorte le Conseil à s'élever très clairement contre ces violations et à prendre les mesures énergiques nécessaires pour imposer des conséquences concrètes aux responsables de ces violations.

S'agissant des conditions de sécurité à Djouba, les attaques menées par des éléments armés non identifiés sur les installations de sécurité du Gouvernement dans le quartier de Guray, à l'intérieur de la ville, et à Kapuri, à l'ouest de Djouba, le 4 janvier, sont préoccupantes. Le 5 janvier, le porte-parole de l'APLS a attribué ces attaques à des forces associées au lieutenant-colonel Chan Garang, un commandant apparemment proche de l'ancien chef d'état-major Paul Malong, qui a quitté l'APLS pour rejoindre le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (M/APLS) dans l'opposition, favorable à Machar, en octobre 2016. Les objectifs et motivations qui sous-tendent ces attaques ne sont pas clairs. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) continue de suivre de près les conditions de sécurité à Djouba, ainsi que les répercussions que ces tensions entre le Gouvernement et l'ancien chef d'état-major pourraient avoir dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional et dans d'autres régions du pays, où des forces qui lui restent loyales sont toujours déployées.

Parallèlement, le 4 janvier, des échanges de tirs entre les forces de sécurité et des éléments criminels aux alentours des sites de protection des civils proches du quartier général de la MINUSS à Djouba ont également été signalés. La MINUSS a immédiatement déployé des renforts en tenue sur les sites de protection des civils pour empêcher toute intrusion. L'instabilité des conditions de sécurité à l'intérieur des sites et aux alentours demeure une source de préoccupation. Au cours de la période considérée, la violence intercommunautaire s'est également intensifiée dans les régions du Jongleï, des Lacs et de Ouarrap, faisant environ 160 morts dont au moins 24 femmes. La MINUSS a réagi rapidement à ces incidents en mobilisant les notables des communautés et les acteurs de la paix pour désamorcer les tensions intercommunautaires et promouvoir le dialogue et la réconciliation.

Dans le cadre des efforts déployés par la Mission pour étendre sa présence, il me plaît de signaler que demain, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Shearer, se rendra à Yei, dans l'Équatoria-Central, pour inaugurer officiellement une nouvelle base de la MINUSS. Cette base permettra à la force de la MINUSS de montrer sa présence, de renforcer la confiance et de restaurer la stabilité dans une région qui a connu un exode massif vers l'Ouganda du fait du récent conflit. La MINUSS a également intensifié les mesures visant à accroître sa présence à Akobo, dans le nord du Jongleï, afin d'appuyer les efforts humanitaires et d'établir une présence dans les régions tenues par le M/APLS dans l'opposition. À l'heure actuelle, les patrouilles de longue durée de la MINUSS permettent une présence semi-permanente, que la Mission prévoit de mettre à profit pour renforcer la confiance de la population locale.

Le déploiement de la Force de protection régionale se poursuit, et des discussions sont en cours avec les Missions permanentes de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et de la République du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies afin d'accélérer le déploiement des corps principaux de leurs bataillons d'infanterie respectifs. Actuellement, 759 soldats sont déployés au Soudan du Sud au sein de la Force de protection régionale.

En ce qui concerne les droits de l'homme, je reste profondément préoccupé par le nombre élevé de violations et d'atteintes graves commises contre les civils, principalement les femmes et les enfants. La gravité des violences sexuelles liées aux conflits est déplorable et constitue en soi une situation d'urgence.

Entre janvier et décembre 2017, la MINUSS a recensé 111 cas de violences sexuelles liées au conflit, un chiffre en deçà de la réalité puisque la capacité de la Mission de s'acquitter de ses tâches de surveillance et d'information pour attester des violations subies par les victimes a été limitée par l'ingérence des institutions publiques et par des restrictions d'accès. En 2017, on a enregistré 2 670 cas de violence sexuelle et sexiste, y compris des incidents liés au conflit commis par des acteurs aussi bien étatiques que non étatiques. Par exemple, le 16 janvier, le rapport du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité consacré aux violences sexuelles et sexistes dans l'Équatoria-Central a affirmé que des signes clairs indiquaient que les violences sexuelles, les mutilations et les agressions sexuelles commises par des soldats en uniforme de l'APLS et par d'autres membres des services de sécurité du Gouvernement continuaient d'être monnaie courante dans l'Équatoria-Central.

Malheureusement, ces violations des droits de l'homme sont aggravées par l'impunité, puisque les auteurs ne sont pas amenés à répondre de leurs agissements. Ainsi, le 20 décembre, un agent de la Police nationale sud-soudanaise a été condamné à trois ans de prison pour viol sur mineure puis libéré le jour même, sur ordre, apparemment, d'un juge de la Haute Cour. Cela alimente un sentiment d'impunité dans le pays. J'appelle le Président Kiir à mettre un terme à cette impunité. Les femmes et les filles sud-soudanaises ne peuvent pas continuer d'être maltraitées et brutalisées sans que justice soit jamais rendue.

Concernant la situation humanitaire, à propos de laquelle la Sous-Secrétaire générale Mueller fera un exposé au Conseil, je reste préoccupé par les contraintes imposées à l'environnement opérationnel des activités humanitaires. Les convois humanitaires continuent d'être entravés du fait des postes de contrôle, de l'extorsion, du harcèlement et des actes de violence. Si, pour l'essentiel, cela peut être attribué à la criminalité, j'appelle néanmoins le Gouvernement provisoire d'union nationale à s'efforcer d'appliquer la directive du Président Kiir de garantir un accès humanitaire sans entrave, et nous invitons toutes les autres parties à permettre aux acteurs humanitaires de mener à bien leurs tâches vitales dans l'ensemble du pays.

En ce qui concerne le processus de dialogue national, des consultations se sont tenues au niveau sous-national, dans les États du Bahr el-Ghazal occidental et de l'Équatoria-Occidental en décembre, et elles se

poursuivent dans l'Équatoria-Oriental, dans les Lacs, au Ouarrap et dans la Zone administrative de Pibor. Ces consultations ont principalement été menées dans les zones contrôlées par le Gouvernement, même si des efforts pour tendre la main aux fiefs de l'opposition ont été faits à Raja et dans le Bahr el-Ghazal occidental. Les participants à ces consultations ont essentiellement exprimer leurs revendications et leurs points de vue, et ce dialogue ouvert a souvent dépassé les attentes des populations locales.

Malheureusement, dans certains cas, des membres des forces de sécurité ont empêché que les consultations se tiennent. Par exemple, le 2 décembre, à Torit (Équatoria-Oriental), des responsables de la sécurité ont empêché une réunion de préparation au dialogue d'avoir lieu et ont même menacé d'arrêter la présidente de l'association de femmes qui tentait d'organiser cette réunion. Je dois souligner qu'il est impératif que le processus de dialogue national soit mené de manière ouverte, transparente et crédible, et qu'il appuie les efforts pour la revitalisation de l'Accord de paix et la restauration d'une paix durable au Soudan du Sud.

En ce qui concerne le Forum de haut niveau pour la revitalisation organisé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la deuxième phase devrait reprendre le 5 février à Addis-Abeba et privilégier la gouvernance, les dispositions transitoires de sécurité et le cessez-le-feu permanent.

Pour terminer, comme le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général l'ont affirmé le 12 janvier, il sera crucial que les parties sud-soudanaises participent au Forum en toute bonne foi et en étant prêtes à faire les compromis nécessaires pour que le Soudan du Sud retrouve le chemin d'une paix durable. Ce sera le moment décisif pour les parties de faire la preuve de leur volonté politique de négocier un cessez-le-feu permanent et de mettre à jour l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Festus Mogae.

M. Mogae (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir invité à présenter un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui.

Juste avant Noël, six mois de travail acharné ont porté leurs fruits lorsque le Forum de haut niveau pour la revitalisation organisé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) s'est tenu à Addis-Abeba, où 14 parties sud-soudanaises, ainsi que d'autres parties prenantes clefs, se sont réunies pour régler les problèmes auxquels le Soudan du Sud est confronté après 18 mois d'un chaos dévastateur. La première phase du Forum portait sur la cessation des hostilités et, à l'instar du Conseil, je me réjouis qu'un texte complet, l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire, ait été signé par toutes les parties le 21 décembre 2017. D'après le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, ce nouvel accord sur la cessation des hostilités a eu un effet globalement positif qui a permis de réduire le niveau de violence dans le pays. Toutefois, je suis déçu de noter que quelques semaines seulement après sa signature, l'Accord a été violé par non moins que trois parties signataires.

Depuis que l'Accord est entré en vigueur, le 24 décembre 2017, des combats et des mouvements de troupes ont été signalés dans les États d'Unité, de Jonglei, du Haut-Nil et de l'Équatoria central, provoquant de nouveaux déplacements et perturbant la vie des civils. Le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a rapidement fait état d'actes de violence à Koch et à Mundri, on répartissant la responsabilité entre le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan au Gouvernement, respectivement. Le Président du Mécanisme m'a informé que nombre d'autres incidents et violations alléguées font actuellement l'objet d'une enquête, et j'espère recevoir d'autres informations rapidement. Je condamne ces actes de violence et demande à tous les signataires de l'Accord de cessation des hostilités de tenir les commandants d'unités relevant de leur autorité informés des termes de l'Accord et de garantir qu'ils soient respectés immédiatement et à tout moment.

La semaine dernière, j'ai été obligé de demander publiquement qu'un appui ferme soit apporté au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, le Gouvernement provisoire d'union nationale ayant fait des déclarations à la presse qui pouvaient saper la confiance dans les efforts régionaux et internationaux de maintien de la paix. Les équipes du

Mécanisme sont les représentants directs de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la communauté internationale tout entière s'agissant de vérifier le respect du cessez-le-feu au Soudan du Sud, et à ce titre méritent respect total et entière coopération. Ce dénigrement des missions internationales de maintien de la paix, notamment de la force de protection régionale, est inacceptable et je demande au Conseil de réaffirmer son appui au Mécanisme.

À l'heure même où je parle, le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité anime un atelier à Addis-Abeba en présence de tous les signataires, le but étant de mettre en place les mécanismes pratiques et la coopération nécessaires pour assurer le suivi et le respect de l'Accord de cessation des hostilités. Je félicite le Mécanisme de son rôle de chef de file à cet égard, et tous les signataires de leur participation. J'exhorte aussi les parties à coopérer pleinement conformément aux termes de l'Accord de sorte que les équipes de surveillance et de suivi puissent avoir un accès sans entraves sur le terrain.

Une nouvelle année commence, et je reste convaincu que le processus de revitalisation dirigée par l'IGAD nous offre à tous la plateforme la plus efficace qui soit pour relever les graves défis sécuritaire, économique, humanitaires et de gouvernance qui continuent de submerger le Soudan du Sud. Je tiens à féliciter l'Envoyé spécial de l'IGAD, l'Ambassadeur Ismail Wais, de la ténacité dont il fait montre à la tête de ce processus.

Le Forum de haut niveau pour la revitalisation se réunira de nouveau dans deux semaines pour poursuivre son examen et sa dynamisation systématiques de l'Accord de paix. Nous sommes tous appelés à garder foi en ce processus et à l'appuyer par tous les moyens à notre disposition. La contribution la plus importante que puisse apporter la communauté régionale et internationale est de parler d'une seule voix. Ce n'est qu'en restant unis et déterminés et en adoptant une approche commune que nous pourrons aider les dirigeants sud-soudanais à trouver et à maintenir l'esprit de compromis et d'engagement qui apportera paix et stabilité.

Dans quatre jours, S. E. M. Hailemariam Desalegn, Premier Ministre éthiopien et Président de l'IGAD, tiendra à Addis-Abeba une autre réunion consultative avec l'ONU, l'Union africaine et les chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD. L'unité et la détermination résolues de ces trois institutions seront nécessaires pour

apporter un changement positif et durable au Soudan du Sud.

L'empressement et la célérité avec laquelle certaines parties et personnes ont violé l'Accord de cessation des hostilités m'amène à poser, encore une fois, la question clef relative à l'imposition du respect des accords. Pour que le processus de revitalisation puisse être mené à terme et avoir la valeur et la signification que nous voulons tous qu'il ait, il faut que tous les dirigeants du Soudan du Sud comprennent clairement qu'il y a un prix à payer pour le non-respect des accords qu'ils ont signés et que le monde est déterminé à faire en sorte qu'ils soient respectés. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés alors que les dirigeants sud-soudanais signent un accord un jour, et autorisent ou permettent qu'il soit violé en toute impunité dès le lendemain. Nous devons parler d'une seule voix s'agissant de régler la question du non-respect et faire comprendre clairement qu'il y a un prix à payer à ceux qui portent atteinte et font délibérément obstruction au processus de paix au Soudan du Sud ou essayent de le faire capoter.

Comme il est énoncé aux articles 14.2 et 14.3 de l'actuel Accord de cessation des hostilités, facilité par l'IGAD, le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation doit informer de toutes violations graves le Gouvernement provisoire d'union nationale de la République du Soudan du Sud, l'IGAD, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU afin qu'ils puissent décider des mesures à prendre. Ces mesures peuvent comprendre notamment les sanctions décidées par le vingt-huitième Sommet extraordinaire des Chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, promulguées le 7 décembre 2014, notamment l'activation du gel des avoirs, des restrictions de voyage dans la région et du refus de fournir des armes et des munitions, ainsi que tout autre matériel qui pourrait être utilisé dans la guerre. Le moment est venu à présent de penser de nouveau à appliquer l'ensemble de ces mesures pratiques à ceux qui refusent de prendre au sérieux ces processus et de faire clairement comprendre à toutes les personnes concernées que le monde ne tolérera aucune perturbation des efforts que nous déployons aux fins de la paix.

Dans les semaines qui viennent, l'IGAD continuera de s'efforcer de revitaliser l'Accord de paix. Avec l'ensemble des membres du Conseil, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer que je reste totalement engagé en faveur de ce processus. Ensemble, d'une seule voix, nous pouvons mettre au défi ceux qui

propagent la violence et font primer leurs intérêts. Nous exhortons le Gouvernement provisoire d'union nationale et toutes les parties à continuer de rester engagés dans ce processus politique inclusif. Comme je l'ai déjà dit, le Forum de haut niveau de l'IGAD pour la revitalisation est la meilleure chance de rétablir la paix et de rebâtir la gouvernance au Soudan du Sud, et le processus ne doit pas être retardé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mogae de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mueller.

M^{me} Mueller (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer les membres du Conseil de sécurité de la situation humanitaire au Soudan du Sud.

Après l'exposé présenté au Conseil le 7 décembre 2017 par le Coordonnateur des secours d'urgence (voir S/PV.8124), les partenaires humanitaires ont lancé le Plan d'aide humanitaire de 2018 pour le Soudan du Sud, l'objectif étant de fournir aide et protection pouvant sauver la vie de 6 millions de personnes, soit plus de la moitié de l'ensemble de la population du pays, même après que plus de 2 millions de Sud-soudanais ont déjà quitté le pays en tant que réfugiés. On compte également 1,9 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Il faudra 1,7 milliard de dollars pour mettre en œuvre ce plan d'aide humanitaire hautement prioritaire. Il est dès lors vital que nous puissions obtenir de nouveaux fonds dans les semaines à venir. Ce n'est, en effet, que grâce à un financement adéquat et en temps opportun que l'ONU et les partenaires humanitaires pourront acheter et mettre en place à titre préventif les fournitures pendant la saison sèche actuelle afin d'éviter que la situation humanitaire, déjà critique, ne s'aggrave.

Selon la dernière analyse de la sécurité alimentaire, 5,1 millions de personnes se trouvent en situation d'insécurité alimentaire grave, ce qui représente une augmentation par rapport à la période d'octobre à décembre et par rapport à la même époque de l'année dernière. Quelque 1,5 million de personnes se trouvent en situation d'urgence alimentaire, à deux doigts de la famine, et près de 20 000 personnes souffrent déjà de la famine. Au cours de la prochaine période de soudure, qui débute en mars, la sécurité alimentaire devrait se dégrader et les conditions de famine gagner plusieurs autres régions du pays.

Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire, et leur situation devrait se dégrader. On estime à 250 000 le nombre d'enfants qui souffriront de malnutrition aiguë sévère en 2018 et auront besoin d'une aide vitale d'urgence. La nouvelle Directrice exécutive de l'UNICEF, M^{me} Henrietta Fore, l'a encore souligné lors de sa récente visite au Soudan du Sud. Les niveaux alarmants d'insécurité alimentaire et de malnutrition sont étroitement liés à l'incapacité des populations de planter ou de récolter leurs cultures en raison du conflit et des obstacles à leur liberté de circulation. Les cultures sont également gravement limitées par la violence généralisée, les déplacements et la destruction de biens. L'année dernière, les régions de l'Équatoria et du Bahr el-Ghazal occidental, qui traditionnellement produisent des excédents alimentaires, ont connu une baisse significative de leur production de céréales, en recul de 30 à 50 % par rapport à 2016. Les affrontements qui se poursuivent sont une source de grave préoccupation pour la production alimentaire cette année.

Les taux toujours élevés de violence sexuelle m'inquiètent également profondément. En 2018, les partenaires humanitaires estiment que 1,8 million de femmes et de filles seront exposées à la violence sexiste. En réponse à ces chiffres vertigineux, les partenaires cherchent à renforcer les services d'appui afin de venir en aide à près de 400 000 personnes vulnérables de plus que l'an dernier.

Depuis la dernière réunion d'information du Conseil sur cette question (voir S/PV.8132), des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme ont continué d'être commises par l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition. Les civils ont continué d'être tués et déplacés de force par les affrontements entre les parties, y compris dans l'État du fleuve Yei, à Lasu en Équatoria-Central et dans le Liech-Septentrional dans la région du Haut-Nil. Plusieurs milliers de personnes ont fui en Éthiopie et en Ouganda rien que ce mois.

La mise en œuvre du décret républicain visant à garantir la circulation libre et sans entrave des convois d'aide humanitaire, promulgué par le Président en novembre, a été irrégulière, et la situation de l'accès humanitaire au Soudan du Sud reste extrêmement complexe et imprévisible. Toutefois, des évolutions positives sont aussi à noter. La semaine dernière, l'Organisation internationale pour les migrations a

annoncé qu'au cours du mois écoulé, elle avait été en mesure de fournir régulièrement des soins de santé primaires dans la région de Baggari, une zone située au sud de Wau qui avait été privée d'aide par l'APLS depuis plus d'un an. Dans l'Équatoria-Occidentale, un convoi humanitaire acheminant de l'aide aux réfugiés congolais dans le comté de Yambio est parvenu à bon port pour la première fois ce mois-ci sans la protection de la force.

Cependant, dans l'ensemble, les difficultés d'accès ont continué de retarder ou d'interrompre l'acheminement de l'aide humanitaire. Le mois dernier, dans l'État de l'Unité, des camionneurs transportant des fournitures humanitaires depuis Djouba ont signalé un total de 66 barrages contrôlés par l'APLS et différents acteurs non étatiques, dont certains prélevaient des frais de passage. Ce mois-ci, dans la région du Haut-Nil, l'APLS et la sécurité nationale ont mis en place un nouveau barrage routier le long de la route entre Aburoc et Kodok, demandant aux véhicules commerciaux et humanitaires de s'acquitter d'une redevance. Je voudrais également souligner qu'en décembre, les organisations humanitaires ont réinstallé 65 travailleurs humanitaires en raison des combats, ce qui porte à plus de 600 le nombre total de réinstallations en 2017.

Malheureusement, ces problèmes d'accès suivent un schéma établi de longue date. En 2017, au moins 28 agents humanitaires ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions, et plus de 1 100 incidents ont été signalés, ce qui représente le chiffre annuel le plus élevé depuis le début du conflit. Il s'agit notamment de meurtres, d'enlèvements, d'attaques contre des biens humanitaires et d'obstacles bureaucratiques comme, par exemple, l'augmentation par le Ministère du travail sud-soudanais des frais de permis de travail pour les ressortissants étrangers, qui sont passés de 100 à 4 000 dollars.

L'environnement opérationnel difficile entrave la mise en place de fournitures à titre préventif pour la saison sèche en cours ainsi que l'exécution des programmes en général. La fourniture d'aide en matière de santé, de nutrition, de sécurité alimentaire ainsi que d'autres formes d'appui et d'assistance vitale sont régulièrement interrompues, et des centaines de milliers de personnes sont privées d'aide pendant des périodes prolongées. Or, les obligations qu'impose le droit international humanitaire restent en vigueur tant qu'un conflit armé dure. Je m'associe donc au Secrétaire général et au Président de la Commission de l'Union africaine pour exhorter les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire et à garantir un accès

humanitaire sûr et sans entrave, comme prévu dans l'accord de cessation des hostilités du 21 décembre.

Malgré les difficultés, l'ONU et ses partenaires humanitaires ont pu venir en aide à plus de 5,4 millions de personnes au Soudan du Sud, l'an dernier. Plus de 5,1 millions de personnes ont reçu une aide alimentaire et un appui d'urgence en termes de moyens de subsistance. Plus de 2,5 millions de personnes ont reçu des troussees sanitaires d'urgence, et environ 900 000 enfants et femmes enceintes ou allaitantes ont reçu une assistance nutritionnelle d'urgence. Plus de 2,1 millions de personnes ont bénéficié d'une assistance en matière d'eau et d'assainissement; 900 000 personnes ont reçu des articles d'urgence essentiels, notamment des couvertures et des moustiquaires; plus de 390 000 enfants ont bénéficié de programmes éducatifs; et plus de 560 000 personnes ont reçu des services visant à lutter contre la violence sexuelle. En 2018, les partenaires humanitaires espèrent aider encore davantage de personnes pour éviter une nouvelle détérioration des conditions humanitaires. Il s'agit de fournir des services de protection à 4 millions de personnes et un appui en matière de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance à 5,5 millions de personnes.

Pour terminer, j'appelle les membres du Conseil de sécurité à œuvrer à la mobilisation sans délai des investissements nécessaires au plan d'aide humanitaire de 2018 afin que l'assistance vitale parvienne à ceux qui en ont le plus besoin. Je les engage également à user de leur influence pour faire en sorte que les parties au conflit respectent toutes les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, qu'elles respectent et protègent les civils, y compris les travailleurs humanitaires et les biens de caractère civil, notamment les biens des organisations humanitaires, et qu'elles s'acquittent de leur obligation d'autoriser et de faciliter le passage rapide et sans entrave de secours humanitaires impartiaux destinés aux civils dans le besoin. Ces obligations ont été reconnues et répétées dans le décret présidentiel relatif à l'accès ainsi que dans l'accord de cessation des hostilités. Les travailleurs humanitaires doivent pouvoir acheminer l'aide en toute sécurité, en tout temps et en tout lieu où elle est la plus nécessaire. Le peuple sud-soudanais ne mérite rien de moins.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mueller de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants d'avoir parlé du problème extrêmement important auquel nous sommes confrontés.

Les États-Unis soutiennent le Soudan du Sud depuis le début. Depuis son indépendance, nous avons investi plus de 11 milliards de dollars au Soudan du Sud et dans le Gouvernement du Président Kiir. Ce qui avait commencé comme une histoire très prometteuse s'est transformé en un film d'horreur qui hante chacun d'entre nous depuis plus de quatre ans. Nous avons essayé de fournir une aide; nous avons essayé de trouver une solution. Le Conseil de sécurité a également tenté d'apporter son concours. Notre appui ne s'est pas limité à la création d'une mission de maintien de la paix. Le Conseil a mis à disposition ses compétences, ses conseils et sa crédibilité pour aider les dirigeants sud-soudanais à réaliser la paix. Nous avons traité le Gouvernement Kiir comme un partenaire dans cet effort. Nous avons supposé que l'intérêt supérieur de la population était sa priorité.

Ainsi, en novembre, nous avons accueilli favorablement le décret du Président Kiir pour la circulation libre et sans entrave des convois d'aide humanitaire, mais au lieu d'avoir accès à davantage de Sud-Soudanais en difficulté, un nombre sans précédent de travailleurs humanitaires restent bloqués et les parties continuent de se battre. Le Gouvernement insiste pour que les travailleurs humanitaires paient des frais élevés simplement pour fournir une assistance à la population sud-soudanaise. D'après les calculs, ces frais coûteraient 7,6 millions de dollars à la communauté humanitaire, alors que cet argent devrait être utilisé pour approvisionner en eau potable un pays en proie au choléra. Il permettrait d'héberger une partie des 2 millions de personnes déplacées ou de nourrir une partie des 6 millions de personnes en proie à la famine.

Nous avons néanmoins maintenu notre appui. Nous avons jugé encourageants les efforts des voisins du Soudan du Sud pour créer un forum devant permettre de parvenir à une paix négociée, mais le Président Kiir a retardé et tenté de faire échouer le processus. Nous saluons l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire obtenu par ce forum en décembre, mais quelques heures – je dis bien quelques heures – après son entrée en vigueur, cet accord était violé. Au lieu de signaler la fin des combats au Soudan du Sud, les observateurs indépendants du cessez-le-feu ont fait savoir que les forces gouvernementales

avaient continué de se déployer en dépit de l'accord. Évidemment, les combats se sont poursuivis. Les forces d'opposition sont également responsables de la violence. Les forces commandées par Riek Machar ont lancé une attaque qui a fait au moins 15 victimes civiles, et le 4 janvier, des forces loyales à un ancien chef d'état-major de l'armée sud-soudanaise ont orchestré une attaque contre un point de contrôle du Gouvernement.

Les mauvaises nouvelles s'accumulent. Il ne s'agit pas uniquement d'une mauvaise dynamique; le Soudan du Sud est sur le recul. Le mois dernier, le Président Kiir a promu trois généraux que le Conseil avait sanctionnés en 2015. Ces hommes ont dirigé le massacre de femmes, d'enfants et de vieillards sud-soudanais innocents. Des centaines de victimes auraient été enterrées dans des charniers et le Gouvernement sud-soudanais a décidé de donner de l'avancement aux assassins. Human Rights Watch a décrit cette décision comme un affront fait à la justice. C'est également un affront fait au Conseil de sécurité et aux nations qui appuient le Gouvernement Kiir. C'est un affront fait à la décence élémentaire. Nos tentatives de soulager les souffrances du peuple sud-soudanais ne marchent pas, et pire encore, nous sommes en situation d'échec – non pas en dépit des dirigeants sud-soudanais, mais justement à cause d'eux.

L'heure est venue d'accepter la triste réalité, à savoir que les dirigeants sud-soudanais, non contents de ne pas être à la hauteur des attentes de leur peuple, sont en train de le trahir. Le Conseil se trouve donc à la croisée des chemins. Nous avons l'obligation morale et sommes tenus, en vertu de la Charte des Nations Unies, de lutter contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales au Soudan du Sud. Nous ne pouvons rester les bras croisés alors que des civils innocents sont assassinés et violés. Nous devons changer de cap. Il est plus que temps que le Conseil de sécurité impose un embargo sur les armes au Soudan du Sud au lieu de continuer à organiser des séances sur une crise qui s'aggrave de mois en mois. J'exhorte mes collègues du Conseil à appuyer un embargo sur les armes. Ce n'est ni une punition ni un geste vide de sens. C'est une mesure que nous pouvons prendre pour aider le peuple sud-soudanais à faire reculer la violence, à ralentir le flux d'armes et de munitions et à protéger des vies innocentes.

Tous les membres du Conseil peuvent et doivent donner suite à la décision que nous avons prise tous ensemble, en vertu de la déclaration présidentielle du 14 décembre (S/PRST/2017/25), d'imposer des sanctions à ceux qui portent atteinte au processus de

paix au Soudan du Sud. Durant le prochain Forum de haut niveau pour la revitalisation, organisé sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, les parties doivent absolument mobiliser la volonté politique nécessaire pour trouver un compromis sur la sécurité à long terme et des arrangements concernant la gouvernance qui répondent aux besoins des Sud-Soudanais. Si elles ne le font pas, le Conseil de sécurité devra rechercher, avec la région, une autre voie pour réaliser la paix.

Nous prions l'Union africaine à son prochain sommet d'envisager sérieusement de mettre en place les mesures de responsabilisation annoncées à l'encontre de ceux qui refusent la paix. L'Union africaine a le pouvoir de mettre les auteurs de violations du cessez-le-feu et ceux qui entravent le processus de paix devant leurs responsabilités, notamment en mettant en place le Tribunal mixte pour le Soudan du Sud. Et il est grand temps que les dirigeants ougandais et kényans s'engagent et fassent pression sur le Président Kiir. Ils sont des acteurs clefs de la réussite d'un véritable processus de paix.

Il est de plus en plus évident que le Gouvernement sud-soudanais n'est pas un partenaire fiable pour le Conseil ni les pays qui veulent la paix et la sécurité pour le peuple sud-soudanais. Les États-Unis ne renonceront jamais, mais pour rétablir une paix véritable au Soudan du Sud, ses dirigeants doivent réagir et s'engager véritablement à mettre un terme définitif à ce conflit. L'avenir du Soudan du Sud est entre leurs mains.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, Jean-Pierre Lacroix, et la Sous-Secrétaire générale, Ursula Mueller, de leurs exposés. Nous nous félicitons également que le Président Festus Mogae soit parmi nous et, comme toujours, nous lui savons gré de son exposé sur les événements récents au Soudan du Sud, en particulier en ce qui concerne le Forum de haut niveau pour la revitalisation.

Les conditions de sécurité au Soudan du Sud restent fragiles et la grave situation humanitaire reste une source de profonde préoccupation. C'est pourquoi la conclusion d'un accord pour la cessation des hostilités était une priorité absolue du Forum de haut niveau de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour la revitalisation. De fait, les parties ont signé le 21 décembre 2017 l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire. C'est une réalisation importante dont il convient de

se féliciter, et nous saluons tous les acteurs qui ont déployé des efforts inlassables pour y parvenir. Cet accord devrait mettre un terme à la violence insensée dans le pays afin que puissent être mises en place des conditions propices à la tenue d'un dialogue politique de fond entre les parties en vue de régler les problèmes complexes auxquels le pays est confronté, et de créer un environnement sûr pour l'acheminement d'une aide humanitaire absolument nécessaire.

Cependant, les violations de l'Accord de cessation des hostilités qui ont été signalées – et ici les deux parties sont impliquées – assombrissent les perspectives d'avancer vers le règlement du conflit, ce qui est profondément regrettable. Cela compromet les efforts sincères pour aider les parties sud-soudanaises à régler les causes profondes du conflit au Soudan du Sud sur la base d'un dialogue sans exclusive qui ouvrirait la voie à la réconciliation nationale et à la mise en place d'institutions nationales efficaces dans le cadre d'un processus démocratique.

Toutes les parties doivent honorer la lettre et l'esprit de l'accord qu'elles ont elles-mêmes accepté de respecter, pour qu'il y ait un quelconque espoir de changer le cours des choses au Soudan du Sud. Comme nous l'avons toujours dit, la réussite du processus de revitalisation et des efforts pour régler les gigantesques problèmes qui se posent au Soudan du Sud est tributaire de la volonté de toutes les parties. Toutes les violations de l'Accord de cessation des hostilités doivent faire l'objet d'enquêtes, et nous saluons ce que le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a été en mesure d'accomplir à ce jour en collaboration avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, à savoir signaler et vérifier les violations de l'Accord de cessation des hostilités dans des circonstances extrêmement difficiles.

Nous tenons à souligner que tous les signataires de l'Accord de cessation des hostilités ont l'obligation de garantir un accès sans entrave aux observateurs du cessez-le-feu déployés par le Mécanisme afin qu'ils puissent rendre compte précisément et promptement de la situation dans tout le pays. En outre, nous tenons à souligner que les violations qui ont été signalées ne doivent pas servir de prétexte pour saboter la deuxième phase du Forum de haut niveau pour la revitalisation, prévue pour la première semaine de février. En effet, nous devons faire fond sur l'élan positif qui a été imprimé à ce processus jusqu'à présent. La prochaine réunion

de l'IGAD doit préparer le terrain pour la reprise de la deuxième phase du Forum.

L'appui de la communauté internationale, notamment celui du Conseil de sécurité, demeure d'une importance cruciale s'agissant de tous ces efforts. Le Conseil doit rester uni et continuer à s'exprimer d'une seule voix, comme il l'a indiqué dans la dernière déclaration du Président (S/PRST/2017/25), en exhortant les parties à participer au Forum et à honorer leurs engagements.

Nous remercions très sincèrement l'Union africaine, l'ONU et les autres parties prenantes régionales et internationales de l'appui qu'elles ont apporté au processus de revitalisation jusqu'à présent. Cet appui doit être renforcé et se poursuivre.

Nous notons avec satisfaction, comme l'a indiqué le Président Mogae, que les hauts responsables de l'ONU, de l'Union africaine et de l'IGAD se réuniront le 27 janvier en marge du Sommet de l'Union africaine, afin de réaffirmer les objectifs communs poursuivis par les trois organisations dans le cadre de leurs efforts en faveur de l'instauration durable de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Soudan du Sud. Nous espérons que cette réunion donnera une impulsion à la deuxième phase du Forum.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé. Nous remercions également la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, M^{me} Ursula Mueller, et bien entendu, le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, M. Festus Mogae, des efforts qu'ils déploient en ce qui concerne la situation au Soudan du Sud.

Le Conseil de sécurité, l'Union africaine et d'autres parties prenantes ont exprimé avec force leur appui à l'initiative lancée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Tous s'accordent à dire qu'il s'agit d'une occasion unique de régler le conflit et d'instaurer enfin une paix stable au Soudan du Sud. Toutefois, il est clair qu'un processus de ce genre ne peut pas aboutir à des résultats positifs tant que les parties ne prendront pas leurs engagements au sérieux ou ne feront pas montre d'une véritable volonté politique de les mettre en œuvre.

À cet égard, nous déplorons et condamnons fermement les violations de l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire

conclu le 21 décembre 2017, à l'issue de la première phase du Forum de haut niveau pour la revitalisation. Nous appelons les parties à s'abstenir de tout affrontement à l'avenir et à s'acquitter des responsabilités qu'elles ont assumées, notamment la cessation des hostilités, la protection des civils et un accès humanitaire sûr et sans entraves, autant d'éléments essentiels pour passer à la deuxième phase du Forum, prévue pour le mois de février.

Nous saluons les efforts déployés par l'IGAD depuis plusieurs mois pour garantir le succès du Forum. Nous notons qu'il a été possible de rassembler tous les acteurs et de discuter avec eux. Nous exprimons notre appui au lancement de la deuxième phase et à des négociations qui soient menées en toute bonne foi, en vue de déboucher à un engagement sérieux de la part des parties à respecter les accords conclus. Nous réaffirmons que la seule solution durable au conflit au Soudan du Sud passe par un processus politique sincère et franc, au moyen d'un dialogue sans exclusive à même de faciliter l'application de l'Accord de 2015 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

Les moments difficiles que connaît le Soudan du Sud sur les plans économique et de la sécurité engendré une situation humanitaire difficile. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 7 millions de Sud-Soudanais ont besoin d'aide humanitaire et il y a un grand nombre de réfugiés et de déplacés qui font face à l'absence de services de base, à l'insécurité alimentaire et à des épidémies comme le choléra. En outre, la situation des groupes vulnérables tels que les femmes, les filles et les enfants exige une attention particulière. Nous sommes préoccupés par les nombreux défis qu'il faut relever cette année et nous appelons la communauté internationale à coopérer avec l'OCHA pour garantir la fourniture d'une aide humanitaire au Soudan du Sud.

De même, nous estimons qu'il est essentiel de créer un environnement opérationnel favorable pour les travailleurs humanitaires et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Nous appelons les forces gouvernementales et les forces de l'opposition à assurer la sécurité des acteurs humanitaires sur l'ensemble du territoire et à garantir un accès sans entrave à l'aide humanitaire.

Nous espérons que grâce aux progrès réalisés en matière de déploiement de la force de protection régionale, il sera possible d'étendre et de renforcer la présence des patrouilles de la MINUSS dans les zones

de combats intenses, notamment dans l'Équatoria, dans la Région de Bahr el-Ghazal et dans l'État du Haut-Nil. Nous exhortons le Gouvernement à lever les obstacles bureaucratiques aux procédures administratives nécessaires pour accélérer le déploiement de la force. Nous espérons que cela garantira également plus de souplesse aux déplacements de la MINUSS visant à prévenir les affrontements entre les parties. Nous estimons que le renforcement de la stratégie de protection des civils à trois volets est également un élément très important dont il faut tenir compte dans le cadre de l'examen stratégique afin d'améliorer l'action de la MINUSS.

En ce qui concerne le sommet du Conseil pour la paix et la sécurité qui doit se tenir le 27 janvier lors de la trentième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine, la Bolivie appuie résolument les conclusions qui seront adoptées quant à la voie à suivre en vue du règlement de la situation au Soudan du Sud.

Pour terminer, nous tenons à remercier l'équipe des Nations Unies et la MINUSS pour leurs sacrifices considérables et leur engagement en faveur de ce pays.

M. Tenya (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la convocation de la présente séance et des exposés détaillés présentés par M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; S. E. M. Festus Mogae, Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation; et M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence.

Nos observations sur la situation préoccupante qui règne au Soudan du Sud vont porter essentiellement sur deux points : premièrement, la nécessité d'appuyer le processus de paix, et deuxièmement, l'obligation de faire cesser les violations récurrentes des droits de l'homme et du droit humanitaire international, de mener des enquêtes y relatives et d'en punir les auteurs.

Premièrement, en ce qui concerne le processus de paix, le Pérou appuie tous les efforts visant à revitaliser le processus de paix au Soudan du Sud. Nous soulignons qu'il n'existe pas de solution militaire à la situation dans ce pays. Au contraire, il faut renforcer le dialogue politique au moyen des processus inclusifs et transparents associant toutes les parties. À cet égard, nous estimons que le Forum de haut niveau pour la revitalisation, facilité par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), est l'initiative la plus viable pour

conduire le pays vers une paix durable. Nous appelons au renforcement de la participation des femmes et des jeunes à ce processus.

Nous sommes d'avis que l'accompagnement de la communauté internationale et des organisations africaines est essentiel. L'ONU, l'Union africaine et l'IGAD doivent continuer à travailler en étroite coordination pour que leurs actions à l'appui de ce processus soient cohérentes et complémentaires. Dans le même temps, nous estimons que le dialogue interne promu par le Gouvernement provisoire d'union nationale doit également se faire en toute transparence et de façon inclusive, afin de compléter le dialogue mené dans le cadre du Forum de haut niveau pour la revitalisation.

Un cessez-le-feu permanent est essentiel pour la reprise d'un dialogue crédible sur la gouvernance du pays. Nous sommes préoccupés par les violations de l'accord de cessation des hostilités conclu en décembre dernier. Nous sommes d'avis qu'il faut envisager de sanctionner les auteurs de ces violations. À cet égard, nous voudrions souligner qu'il importe de continuer à faire avancer le processus de déploiement de la force de protection régionale et que les autorités sud-soudanaises doivent lui apporter l'appui nécessaire.

Deuxièmement, s'agissant de la situation humanitaire et des violations des droits de l'homme, nous condamnons les attaques contre des civils perpétrées sans discrimination par toutes les parties au conflit, y compris les violations des droits fondamentaux des enfants, des femmes, des réfugiés et des minorités ethniques, ainsi que l'utilisation des hôpitaux et des écoles à des fins militaires. Nous avons pris note de la déclaration publiée par la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud après sa quatrième visite au Soudan du Sud en décembre dernier. Nous rappelons aux autorités nationales leur responsabilité de protéger la population contre les atrocités, et notamment leur devoir d'enquêter sur ces crimes et de sanctionner les coupables.

Nous soulignons les efforts déployés par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour protéger les civils malgré des conditions extrêmement difficiles. Nous appelons les autorités à collaborer avec elle, en levant tout obstacle à l'accomplissement de son mandat. Il est inacceptable que des obstacles à l'accès de l'aide humanitaire subsistent et que le nombre d'incidents, notamment les actes hostiles, contre les travailleurs humanitaires de la part des forces de sécurité nationales elles-mêmes soit en hausse.

Pour terminer, nous saluons les diverses initiatives prises par la MINUSS pour promouvoir la participation des femmes et des jeunes dans le processus de paix. Nous considérons que l'examen stratégique en cours devra renforcer cette ligne d'action, en vue de favoriser une paix durable au Soudan du Sud.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants, le Secrétaire général adjoint Lacroix, la Sous-Secrétaire générale Mueller et le Président Mogae de leurs exposés d'aujourd'hui.

Comme tous les membres du Conseil de sécurité le savent, la stabilité à long terme du Soudan du Sud est tributaire de l'émergence d'un accord politique. À cette fin, nous saluons le travail de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de la Commission mixte de suivi et d'évaluation sur le Forum de haut niveau pour la revitalisation, en particulier l'Accord du 21 décembre 2017 sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire au Soudan du Sud. Je tiens à remercier l'Ambassadeur Ismail Wais, qui a été à la tête des efforts pour amener les parties à la table de négociation, et à lui rendre hommage, ainsi qu'à l'IGAD. Le Forum pour la revitalisation est le meilleur moyen de garantir un accord politique. Il doit être réellement ouvert à tous, pour aboutir à un accord qui soit accepté et appuyé par le peuple sud-soudanais. Les femmes, les jeunes et la société civile sud-soudanaise dans son ensemble doivent être autorisés à y participer de manière effective.

Nous avons clairement exprimé les attentes du Conseil dans la déclaration du Président publiée le mois dernier (S/PRST/2017/25), à savoir la fin des hostilités, des sanctions à l'égard de ceux qui portent atteinte au processus et un accès humanitaire sans entrave. Voyons à présent quels progrès ont été accomplis.

Premièrement, les hostilités n'ont pas cessé. L'Accord sur la cessation des hostilités a été violé presque immédiatement après sa signature, et les combats se poursuivent dans le pays aujourd'hui. Nous sommes particulièrement préoccupés par les combats qui se déroulent à Koch. Par ailleurs, le renforcement considérable des forces militaires par le Gouvernement et par des groupes de l'opposition dans le couloir Malakal-Tonga est extrêmement préoccupant, tout comme les offensives potentielles à Yei et à Akobo. Nous sommes également préoccupés par les mouvements du Premier Vice-Président Taban Deng et de ses 500 hommes dans le Jonglei, qui représentent à la fois une violation de la cessation des hostilités et un acte de provocation à

l'approche des négociations de paix. Par conséquent, nous saluons la déclaration du Président du Conseil des ministres de l'IGAD du 29 décembre, qui a condamné fermement les violations et demandé à ce que leurs auteurs soient traduits en justice.

Cela m'amène à notre deuxième attente, à savoir des sanctions à l'égard de ceux qui portent atteinte au processus de négociations, notamment à l'égard des auteurs de violations de la cessation des hostilités. Nous appelons l'IGAD à profiter de la réunion du Conseil des ministres prévue le 27 janvier pour déterminer les sanctions auxquelles s'exposent les auteurs de violations. L'IGAD a la capacité d'identifier ces individus et, ensemble, nous pouvons prendre des mesures contre eux. Le Conseil de sécurité doit être prêt à appuyer l'IGAD, en utilisant toutes les mesures qui sont à sa disposition.

Nous saluons la déclaration conjointe faite par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine le 12 janvier et appuyons pleinement la société civile sud-soudanaise, qui demande que les auteurs de violations du cessez-le-feu répondent de leurs actes. Nous sommes inquiets des récentes menaces proférées contre des groupes de la société civile qui commentent la cessation des hostilités, ce qu'ils, en tant que signataires de l'Accord, ont tout à fait le droit de faire.

Nous saluons également les efforts déployés par le Président du nouveau Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité pour accroître la rapidité des signalements. De nettes améliorations ont été enregistrées depuis qu'il est entré en fonction il y a peu. Nous espérons qu'il continuera sur cette lancée, notamment en ce qui concerne le signalement des violences sexistes. Si nous voulons empêcher que de nouvelles violences n'éclatent, il est crucial de disposer d'un organe efficace de surveillance de la cessation des hostilités. C'est une tâche compliquée pour le Mécanisme, et nous appelons le Gouvernement et les groupes de l'opposition à arrêter de lui faire obstacle et de le critiquer. Nous saluons la récente déclaration de la Commission mixte de suivi et d'évaluation à ce sujet.

Les conséquences du conflit ne sont que trop bien connues du peuple sud-soudanais, qui est victime de la détérioration de la terrible situation humanitaire. Les deux tiers de la population ont besoin d'une aide humanitaire dans cette catastrophe qui est due à l'homme. Nous condamnons sans réserve la violence sexuelle au Soudan du Sud. En novembre, malgré le

décret présidentiel ordonnant un accès sans entrave, neuf travailleurs humanitaires ont été tués et l'accès humanitaire a été entravé à une centaine d'occasions. Toutes les parties au conflit ont leur part de responsabilité, mais le Gouvernement est le seul responsable des obstacles bureaucratiques, tels que les frais de permis de travail de 4 000 dollars, qui continuent de freiner les efforts déployés par les organismes humanitaires pour sauver des vies.

Le Conseil s'est rendu à Addis Abeba en septembre dernier pour sa réunion annuelle avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. À cette réunion, il a été question d'appuyer l'Union africaine et ses organisations sous-régionales. Aujourd'hui, citant les déclarations faites par l'IGAD, le Président Mogae nous a demandé d'indiquer clairement les sanctions auxquelles s'exposent ceux qui violent, sabotent ou font dérailler l'accord de paix. Le Secrétaire général adjoint Lacroix nous a pressés de montrer qu'il y aurait de véritables sanctions pour les auteurs de violations. Par conséquent, nous réitérons notre appel à un embargo sur les armes. Il s'appliquerait de la même manière à toutes les parties, sans rejeter la faute sur une partie en particulier. Il enverrait un message fort à ceux qui minent le Forum pour la revitalisation et renforcerait ceux dans la région qui tentent d'instaurer la paix entre les parties sud-soudanaises. Cela est conforme à ce que la région a demandé, à savoir des sanctions claires pour les responsables de violations.

Les parties au Soudan du Sud doivent commencer à donner la priorité au peuple sud-soudanais. Elles doivent participer pleinement au Forum pour la revitalisation et s'abstenir de recourir à la violence. Elles doivent permettre à l'aide humanitaire d'être acheminée à tous ceux qui en ont besoin. En tant que Conseil de sécurité, nous devons également jouer notre rôle et expliquer clairement les conséquences de l'inaction, y compris de notre inaction à nous qui sommes assis à cette table, parce qu'il ne faut pas se leurrer, l'inaction est aussi quelque chose que l'on décide. C'est décider de laisser les populations être attaquées et mourir. Nous devons amener les responsables à répondre de leurs actes maintenant. Le peuple sud-soudanais ne peut pas attendre davantage. Ne protégeons pas les auteurs de guerre et ceux qui ne respectent rien. Faisons en sorte que le Conseil n'ait pas ce poids sur la conscience.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix, le Président Mogae et M^{me} Mueller du Bureau de la coordination des affaires

humanitaires de leurs exposés très francs et réalistes au Conseil cet après-midi.

Nous restons profondément préoccupés par les conditions de sécurité et par la situation humanitaire au Soudan du Sud. L'Accord du 21 décembre 2017 sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire au Soudan du Sud laisse dans une certaine mesure espérer que la fin des combats approche. Nous espérons que cette occasion sera pleinement saisie.

Mettre fin au cycle semble-t-il infrangible des conflits, des déplacements et de la faim dont est victime le peuple sud-soudanais demandera de faire preuve d'autorité, de courage et de détermination. Il est désormais temps que la violence cesse une fois pour toutes. Nous condamnons fermement toutes les violations des accords de paix conclus entre les parties, et appelons ces dernières à respecter immédiatement, sans condition et de bonne foi leurs obligations.

Nous saluons le fait que le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a pu mener des enquêtes de manière diligente et faire rapport des violations des accords. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud doit faire son possible pour appuyer ces efforts. Je suis fier de dire que l'Union européenne a décidé d'appuyer le Mécanisme grâce à un versement en lui de plus de 5 millions d'euros.

La communauté internationale et les pays de la région ont fait part de leur détermination à garantir que les parties respectent leurs obligations et leurs responsabilités. Cette détermination a été clairement exprimée par le Conseil dans sa déclaration du Président du 14 décembre (S/PRST/2017/25) et dans le communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 20 septembre de l'année passée, qui a été cité ici cet après-midi.

Nous félicitons l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour sa préparation du Forum de haut niveau pour la revitalisation, et saluons l'appui fourni par l'Union africaine. La conclusion de sa première phase, avec l'Accord sur la cessation des hostilités, montre que dialogue constructif et esprit de compromis peuvent déboucher sur des progrès. Mais, comme nous l'avons déclaré précédemment, le Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'Accord de paix représente une occasion unique de revigorer le processus de paix. Pour saisir cette occasion, toutes les parties doivent se rendre

compte que seule une solution politique peut mettre fin au conflit.

Il est impératif que le Conseil de sécurité maintienne son unité à l'appui du Forum de haut niveau pour la revitalisation, en vue notamment du début de la deuxième phase, qui sera chargée d'aborder certaines des questions les plus difficiles et les plus controversées. La légitimité et les réalisations futures du forum dépendront de la transparence et de l'ouverture du processus. À cet égard, la participation pleine et effective des femmes est cruciale, tout comme la participation active de la société civile.

Comme nous l'avons entendu, la situation humanitaire et celle des droits de l'homme au Soudan du Sud restent très graves, ce qui menace la vie de millions de personnes et porte atteinte à leur dignité. Les violations du droit international des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, ainsi que les violations du droit international humanitaire, y compris des attaques contre des hôpitaux et des écoles, l'utilisation de l'accès à la nourriture en tant qu'arme de guerre, le recrutement d'enfants et des niveaux effrayants de violence sexuelle et sexiste, sont inacceptables et doivent cesser. Nous nous félicitons des mesures déjà prises pour mettre en place le Tribunal mixte pour le Soudan du Sud, qui servira de moyen de dissuasion puissant contre les atrocités criminelles. Je dois dire que nous saluons sincèrement et appuyons les efforts du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et des organismes et agents humanitaires, et nous sommes tout à fait d'accord avec l'appel que M^{me} Ursula Mueller a lancé ici aux parties cet après-midi pour qu'elles respectent pleinement le droit international humanitaire, y compris l'accès humanitaire, ainsi qu'avec l'appel lancé à nous tous afin que nous intensifions notre action humanitaire conformément aux demandes sur le terrain.

Des millions de Sud-Soudanais pris au piège de cette guerre brutale et vaine attendent depuis plus de quatre ans que le conflit cesse et qu'ils aient la possibilité de reconstruire leur vie et leur pays. Le Forum de haut niveau pour la revitalisation a ouvert un espace pour la paix, la réconciliation et le relèvement. Toutes les parties doivent maintenant pleinement s'investir et saisir cette occasion d'engager le Soudan du Sud sur la voie de la paix durable et de mettre fin aux souffrances de la population sud-soudanaise.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de remercier

M. Lacroix, M. Mogae et M^{me} Mueller de leurs exposés clairs et, je dois le dire, inquiétants.

Il y a sept ans ce mois-ci, la majorité écrasante de la population du Soudan du Sud avait voté en faveur de l'indépendance. Elle avait voté en faveur d'un avenir indépendant, pacifique et stable. À présent, sept ans plus tard, les dirigeants politiques irresponsables du Soudan du Sud ont créé un conflit pour lequel la population du pays n'avait pas voté. Malgré le ferme appui de la communauté internationale, y compris le Royaume des Pays-Bas, des millions de personnes ont actuellement un besoin pressant d'aide alimentaire et des millions d'autres sont déplacées, comme M^{me} Mueller vient de le mentionner. Une seule conclusion est possible : les dirigeants politiques du Soudan du Sud n'ont pas eu à cœur les intérêts de leur propre population.

Comme d'autres l'ont dit, nous nous félicitons de l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire, signé le 21 décembre. Nous remercions l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union africaine (UA) des efforts inlassables qu'elles ont déployés pour établir cet accord.

Toutefois, après quelques heures, les premières violations de l'Accord ont été signalées, et depuis lors davantage de violations l'ont été, comme M. Mogae vient de le dire. Ce qui aggrave la situation, c'est que la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) se heurte constamment à une obstruction tandis qu'elle essaie de rendre compte de ces violations. Ces violations et restrictions sont inacceptables. Elles soulèvent la question du respect des dispositions prises et aussi celle des conséquences de leur non-respect, comme M. Mogae vient de le dire.

Je vais me concentrer sur trois points clefs pour une paix durable au Soudan du Sud : un accord de paix, l'application du principe de responsabilité et l'accès humanitaire.

Premièrement, s'agissant de la question d'un accord de paix, le processus de revitalisation conduit par l'IGAD est le problème le plus urgent. Nous devons exercer des pressions sur ceux qui s'opposent à la paix et qui sapent ce processus.

Nous continuons de soutenir pleinement les efforts de l'IGAD et nous demandons à tous les protagonistes de participer de façon constructive à la deuxième série de réunions du Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'Accord de paix. L'expérience a démontré qu'une telle

participation ne se produira pas sans les encouragements fermes et unis de la communauté internationale. Cela comprend en particulier les pays voisins. Nous appuyons les déclarations récentes publiées par l'IGAD, l'UA, l'Organisation des Nations Unies, la troïka et l'Union européenne. Cela inclut bien entendu l'appel lancé en faveur de conséquences graves pour ceux qui entravent le processus de paix et violent la cessation des hostilités.

La situation au Soudan du Sud a atteint un seuil critique. La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doivent réagir en exerçant les pressions les plus fortes possibles.

Cela m'amène à mon deuxième point, l'application du principe de responsabilité. Il ne peut y avoir de paix durable sans justice. Nous ne pouvons pas attendre que les armes se taisent avant de commencer à exiger des comptes des responsables de violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme, en particulier des crimes horribles de violence sexuelle, comme cela vient d'être mentionné.

La mise en place d'un Tribunal mixte pour le Soudan du Sud, dont les parties sud-soudanaises ont convenu en 2015, est une mesure essentielle pour lutter contre l'impunité et pour que justice soit faite. Nous exhortons les autorités du Soudan du Sud et l'Union africaine à créer ce Tribunal dès que possible.

Mon troisième point concerne l'accès humanitaire. Malgré le décret présidentiel du 9 novembre qui autorise une totale liberté de circulation, l'accès sur le terrain ne s'est pas amélioré, comme vient de le souligner M^{me} Mueller. Les organisations humanitaires continuent de se heurter à des obstacles bureaucratiques, opérationnels et physiques inadmissibles, tandis qu'elles s'efforcent de fournir une assistance à ceux qui en ont le plus besoin. Pour les donateurs tels que le Royaume des Pays-Bas, cela est inacceptable, et cela devrait être inacceptable pour tous les membres du Conseil de sécurité.

En outre, nous sommes extrêmement préoccupés par le rapport intérimaire du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud, qui a conclu que la famine avait été utilisée en tant qu'arme de guerre dans le comté de Wau et ses environs. Nous demandons au Gouvernement sud-soudanais et à toutes les autres parties de permettre un accès humanitaire rapide, sûr et sans obstacle à toutes les personnes dans le besoin. Cela comprend le respect de la totale liberté de circulation de la MINUSS, dont le travail est essentiel pour faciliter l'aide humanitaire.

Pour conclure, la clef de l'avenir du Soudan du Sud est, bien entendu, entre les mains de la population sud-soudanaise elle-même. Mais celle-ci, et en particulier les femmes et les enfants, continue d'avoir besoin de notre engagement inébranlable, en tant que Conseil, pour que son appel en faveur de la paix soit entendu. Leur voix est indispensable pour l'avenir du pays. Le Conseil doit défendre la population sud-soudanaise. Nous devons démontrer qu'il y a des conséquences, notamment des sanctions, pour chacun des protagonistes qui continue de choisir les combats plutôt que le dialogue, le conflit plutôt que la paix, l'obstruction plutôt que la coopération.

Le Royaume des Pays-Bas appuiera toute mesure susceptible de réduire les possibilités de violence, y compris un embargo sur les armes. Qu'il me soit permis de réaffirmer que nous exhortons toutes les parties au Soudan du Sud à permettre à la MINUSS de faire son travail. Le Conseil de sécurité doit s'assurer que la MINUSS a les moyens de le faire.

De ce point de vue, nous attendons avec intérêt la discussion sur la prorogation du mandat de la MINUSS en mars. Il nous incombe, en tant que Conseil, de veiller à ce que les dirigeants politiques du Soudan du Sud aient à cœur les intérêts de leur population.

M. Shen Bo (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Mueller, et M. Mogae, le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation.

À la fin du mois dernier, grâce aux efforts concertés de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de la communauté internationale, le Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'Accord de paix s'est tenu avec succès et les parties sud-soudanaises ont signé l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire. La Chine se félicite de ces faits nouveaux et salue les efforts actifs déployés par l'IGAD.

La Chine est prête à continuer de soutenir l'IGAD, l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales qui jouent un rôle de médiation de premier plan sur la question du Soudan du Sud. Mais nous devons également être conscients du fait que la situation politique et sécuritaire actuelle au Soudan du Sud reste fragile et continue d'être marquée par des difficultés graves et nombreuses. La communauté internationale doit accroître davantage son appui et son assistance au Soudan du Sud. Il est impératif de

continuer de promouvoir le processus politique au Soudan du Sud, car une solution politique est la seule issue s'agissant de régler la question du Soudan du Sud. La Chine a noté qu'après la signature de l'Accord sur la cessation des hostilités, il y a eu plusieurs incidents comportant des affrontements et des combats.

La Chine appuie la déclaration conjointe du Secrétaire général de l'ONU et du Président de l'Union africaine, concernant la question du Soudan du Sud, qui a été publiée le 12 janvier. Nous exhortons les parties à saisir l'occasion importante qu'offre le Forum de haut niveau pour la revitalisation, à prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre l'Accord sur le cessez-le-feu, à mettre immédiatement fin aux combats et à la violence et à revenir à la table des négociations.

La communauté internationale doit continuer d'appuyer les efforts de médiation de l'IGAD, de l'Union africaine et d'autres organisations régionales, et s'attacher à les aider à faire en sorte que la deuxième phase de réunions du Forum de revitalisation soit un succès. Dans l'intervalle, il est nécessaire de motiver pleinement le Gouvernement sud-soudanais et de renforcer la communication et la coordination avec le Gouvernement, tout en veillant à ce que le processus politique continue d'être pris en main et dirigé par le Soudan du Sud.

Je souscris à ce qu'a déclaré la représentante de l'Éthiopie. Le Conseil de sécurité doit rester uni et parler d'une même voix sur la question du Soudan du Sud. Nous devons apporter une assistance constructive au Soudan du Sud.

Deuxièmement, il est indispensable de continuer d'accroître l'aide humanitaire au Soudan du Sud. La situation humanitaire au Soudan du Sud est désastreuse. La Chine appelle la communauté internationale à continuer de fournir l'aide humanitaire et l'appui économique requis au Soudan du Sud et invite les parties sud-soudanaises à permettre l'accès humanitaire nécessaire.

La Chine appuie la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) dans ses efforts pour continuer de s'acquitter de son mandat, et nous apprécions les contributions qu'elle a apportées au maintien de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud. Nous espérons que la MINUSS et le Secrétariat continueront de communiquer avec le Gouvernement sud-soudanais et les pays qui fournissent des contingents à la MINUSS. Nous espérons que le Secrétariat procédera à une évaluation

et un examen stratégique objectifs et complets de la MINUSS et s'attachera notamment à aider le Soudan du Sud à maintenir la paix et la stabilité, à relancer le développement et à formuler des recommandations pragmatiques concernant les ajustements futurs des rôles et de la taille de la MINUSS.

La Chine a toujours appuyé le processus de paix au Soudan du Sud et a toujours été résolue à aider le Soudan du Sud à parvenir à la paix et au développement. La Chine est prête à continuer de jouer un rôle constructif dans l'instauration d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables au Soudan du Sud.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix, la Sous-Secrétaire générale Ursula Mueller et M. Festus Mogae de leurs exposés très complets.

La Pologne est profondément préoccupée par la situation sécuritaire et humanitaire au Soudan du Sud. La situation humanitaire est extrêmement inquiétante. Un tiers de la population a été déplacé, plus de 2 millions de personnes cherchent refuge dans les pays voisins et, selon les estimations, près de la moitié de la population est confrontée à une grave insécurité alimentaire. C'est l'aide humanitaire qui maintient ces personnes en vie. La Pologne insiste donc avec force sur la nécessité de veiller à ce que les agents humanitaires bénéficient d'un accès sûr et sans entrave dans le pays.

Comme c'est le cas dans n'importe quel autre conflit, ce sont les femmes et les enfants qui souffrent le plus; ils sont exposés au quotidien à des actes de violence, notamment à des violences ethniques et sexistes. Je voudrais souligner que c'est au Gouvernement qu'il incombe au premier chef de protéger les civils, et que c'est au Gouvernement de prendre des mesures concrètes pour atténuer leurs souffrances. Toutes les parties doivent s'acquitter de leurs obligations en vertu du droit international et mettre fin aux violations des droits de l'homme et aux atteintes à ces droits. Il est impératif que toutes les parties mettent en œuvre l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire. Nous encourageons les autorités à mettre en place des institutions crédibles et viables fondées sur le principe de la bonne gouvernance.

La crise au Soudan du Sud ne peut avoir d'autre solution qu'un processus politique authentique et sans exclusive. À cet égard, la Pologne appuie le Forum de haut niveau pour la revitalisation dirigé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD),

qui nous semble actuellement être l'initiative la plus viable en faveur de la paix. Nous espérons que la deuxième phase du Forum donnera l'occasion d'élaborer des arrangements durables concernant le partage du pouvoir, la gouvernance et la sécurité au Soudan du Sud. Nous appelons toutes les parties à y participer de bonne foi et à honorer leurs engagements.

Si nous sommes conscients que le Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'IGAD est un processus et non une rencontre, nous tenons à souligner qu'il ne peut pas s'agir d'un processus indéfini, qui s'éternise alors que la population continue de souffrir. Nous souscrivons pleinement à la politique qui consiste à traduire en justice les auteurs de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité. Le Conseil de sécurité doit être prêt à prendre d'autres mesures énergiques, en coordination avec l'IGAD et les membres de l'Union africaine.

La Pologne salue l'action de la MINUSS, qui joue un rôle critique dans la protection des civils, et attend avec intérêt la mise au point définitive de l'examen stratégique du mandat de la MINUSS. Il nous semble profondément regrettable que la MINUSS continue de se heurter à plusieurs difficultés dans l'exécution de son mandat. Nous tenons à souligner que le harcèlement des membres du personnel des Nations Unies et les restrictions qui entravent leurs déplacements sont inacceptables. Par ailleurs, nous sommes au regret de constater que le déploiement de la Force de protection régionale avance peu et nous demandons au Gouvernement d'en faciliter l'achèvement.

Je voudrais, pour terminer, renouveler notre appel à toutes les parties sud-soudanaises à s'engager dans un dialogue politique véritable et à coopérer de manière constructive avec les partenaires internationaux pour apporter paix et stabilité à une population qui, depuis cinq ans, souffre davantage que l'on devrait jamais avoir à souffrir.

M. Tanoh-Boutchoue (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire remercie le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, M^{me} Ursula Muella, et le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, M. Festus Mogae, pour leurs présentations respectives du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) (S/2017/1011) et sur la situation générale dans ce pays.

Mon intervention portera essentiellement sur trois points, à savoir les obstacles rencontrés par la MINUSS dans la mise en œuvre de son mandat, la situation humanitaire dans le pays, et les efforts de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en vue de la revitalisation du processus de paix au Soudan du Sud.

S'agissant du premier point, et comme l'a fait ressortir le rapport du Secrétaire général, la MINUSS continue de faire face à de nombreux obstacles dans l'exercice de son mandat, en dépit des efforts consentis en vue de l'amélioration des conditions de sécurité au Soudan du Sud. Ma délégation déplore les multiples entraves du Gouvernement provisoire d'union nationale à la mise en œuvre de l'accord sur le statut des forces onusiennes, de même que les incidents commis par les forces antigouvernementales à l'encontre de la MINUSS.

Devant ces faits d'une extrême gravité, la Côte d'Ivoire exhorte toutes les parties au conflit au Soudan du Sud à respecter leurs engagements et à garantir à la MINUSS, conformément à l'accord sur le statut de ses forces, une liberté totale de mouvement et de circulation de ses troupes et à lui faciliter les procédures administratives nécessaires à l'exercice de ses activités. La Côte d'Ivoire voudrait par ailleurs encourager la MINUSS à redoubler d'efforts en vue de parvenir au déploiement rapide des éléments qui doivent constituer la Force de protection régionale. L'opérationnalisation de cette Force devrait permettre à la MINUSS de mieux s'acquitter de ses missions dans un environnement sécuritaire adéquat.

La délégation ivoirienne salue également l'engagement des pays fournisseurs de contingents à l'égard de la Force de protection régionale et les invite, en collaboration avec la MINUSS, à accélérer les discussions en vue du déploiement effectif des différents contingents sur le territoire sud-soudanais. Sous le même angle, nous appelons le Gouvernement sud-soudanais à poursuivre les discussions avec la MINUSS sur l'utilisation de la base de Tomping par les unités de la Force de protection régionale.

Concernant le deuxième point, la Côte d'Ivoire s'inquiète de ce que les affrontements entre les forces gouvernementales et celles de l'opposition dans certaines régions provoquent le déplacement de milliers de personnes. Avec environ deux millions de déplacés internes et plus de deux millions de réfugiés, la situation humanitaire au Soudan du Sud demeure plus que préoccupante. L'accès des organisations humanitaires

aux populations est plus que jamais nécessaire. Face aux obstacles multiples qui entravent cet accès, la Côte d'Ivoire condamne fermement les violences et abus perpétrés à l'encontre du personnel humanitaire. Elle exhorte les parties à éviter tout acte de nature à entraver la bonne conduite de l'action humanitaire dans le pays et, surtout, les invite à respecter et à protéger le personnel humanitaire dans son œuvre de soulagement des populations en détresse.

Pour ce qui est du troisième point, ma délégation salue les initiatives prises par l'IGAD et l'encourage à poursuivre ses efforts dans le cadre de la revitalisation de l'Accord de paix au Soudan du Sud. Elle se félicite par ailleurs de la tenue, du 18 au 21 décembre 2017 à Addis Abeba, du Forum de haut niveau pour la revitalisation du processus de paix au Soudan du sud, qui doit jeter les bases d'un règlement définitif de la crise dans ce pays frère.

La délégation ivoirienne se réjouit également de ce que la première phase de ce forum ait abouti à la signature, par les parties en conflit, d'un accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils, et l'accès humanitaire aux populations nécessiteuses. Ma délégation croit fermement que la fin du conflit au Soudan du Sud passe par la mise en œuvre, de bonne foi, par toutes les parties en présence, des recommandations issues du Forum de haut niveau pour la revitalisation. À cet égard, elle condamne avec l'ensemble de la communauté internationale la violation récente de l'Accord de cessation des hostilités intervenue quelques jours seulement après sa signature. La Côte d'Ivoire invite les parties belligérantes à la retenue et rappelle qu'il est de leur devoir d'assurer la protection des civils mais aussi le respect des droits de l'homme et l'accès humanitaire. La délégation ivoirienne voudrait, tout en exprimant son soutien à la deuxième phase du Forum de haut niveau pour la revitalisation, qui se tiendra le mois prochain, appeler toutes les parties à s'impliquer davantage dans la recherche de la paix au Soudan du Sud.

Pour terminer, ma délégation espère que les recommandations issues de l'examen stratégique qui seront soumises le mois prochain permettront au Conseil de renforcer les capacités de la MINUSS dans le cadre du renouvellement de son mandat.

M^{me} Gueguen (France) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, et la Sous-secrétaire générale, M^{me} Ursula Mueller, pour leurs présentations particulièrement éclairantes sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire au Soudan

du Sud et sur le travail de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Je tiens également à saluer tout particulièrement le Président Festus Mogae et à le remercier pour la grande clarté et fermeté de son exposé ainsi que pour son action dans le cadre du processus politique.

Après plus de quatre ans de conflit et de nombreux espoirs déçus, le Forum de haut niveau pour la revitalisation constitue une opportunité que les parties sud-soudanaises doivent saisir pour arriver, enfin, à surmonter leurs différences et s'inscrire, enfin, dans une perspective de paix. Nous saluons les efforts de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), présidée par l'Éthiopie et soutenue par l'ONU et l'Union africaine, qui a su rassembler ces parties à Addis Abeba et conduire les premières discussions. L'Accord de cessation des hostilités signé le 21 décembre a, en soi, constitué un développement encourageant, mais il a été malheureusement immédiatement amoindri par les violations du cessez-le-feu qui ont été recensées.

Dans ce contexte, le Forum pour la revitalisation est actuellement dans une phase clef, et sa réussite dépendra de plusieurs facteurs. D'une part, il est essentiel que toutes les parties respectent l'Accord de cessation des hostilités, qu'elles ont-elles-mêmes signé. Nous saluons à cet égard la mobilisation de l'IGAD, de l'Union africaine, des Nations unies et de nombreux partenaires, qui ont exprimé sans équivoque leurs attentes. Nous devons rappeler sans cesse et avec force que de telles violations ne pourront être tolérées. Le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité doit plus que jamais remplir son rôle de contrôle. Il doit bénéficier des capacités nécessaires pour remplir sa mission. D'autre part, les parties doivent tirer profit de la prochaine session du Forum, début février, pour parvenir dans les meilleurs délais à un consensus sur la revitalisation de l'Accord de paix de 2015, notamment dans ses dimensions relatives au partage du pouvoir, à la gouvernance, aux arrangements de sécurité et à la lutte contre l'impunité. C'est un enjeu essentiel et c'est la raison d'être de ce forum.

En tout état de cause, il sera essentiel que les parties sud-soudanaises fassent preuve rapidement de leur volonté d'avancer sur tous les sujets. Les espoirs ont trop souvent été déçus au Soudan du Sud et les processus politiques trop souvent instrumentalisés par les parties, qui semblent continuer de croire en une solution militaire et peinent à s'engager sincèrement dans un

règlement pacifique du conflit. Le processus ne peut être un processus indéfiniment ouvert dans le temps. Ni le pays, ni la région, ni la communauté des nations ne peuvent se permettre de nouvelles tergiversations.

Nous devons donc tous ensemble observer avec attention les parties sud-soudanaises. Ainsi, comme l'a souligné le Président Mogae sans ambiguïté, en cas de violation de l'Accord de cessation des hostilités ou d'obstruction au processus politique, nous ne devons pas hésiter à prendre les mesures nécessaires, y compris des sanctions individuelles, pour altérer les calculs des parties faisant obstruction au processus de paix. La France compte sur l'unité des pays de l'IGAD pour maintenir la pression sur les parties.

La France reste par ailleurs très préoccupée par les difficultés que continuent de rencontrer les acteurs humanitaires, qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies, dans leurs efforts pour acheminer l'aide nécessaire aux millions de civils vulnérables. M^{me} Mueller a décrit la multiplicité des obstacles auxquels ils font face, les taxes qui leur sont imposées et les attaques et le harcèlement dont ils sont les cibles. Quatorze acteurs humanitaires ont perdu la vie au Soudan du Sud en 2017, faisant de ce pays le deuxième pays le plus dangereux pour l'action humanitaire, derrière la Syrie. Nous rappelons à cet égard que l'accès à l'aide humanitaire doit être entier, sûr, inconditionnel et sans entrave. Comme M^{me} Mueller l'a souligné, et comme la Directrice exécutive de l'UNICEF l'avait souligné lors de sa visite récente au Soudan du Sud, les enfants comme les femmes sont parmi les premières victimes de cette situation inacceptable. Les violations et les atteintes sexuelles doivent cesser. Un embargo sur les armes contribuerait à la protection des civils. La France soutient depuis longtemps son imposition.

La France condamne également les entraves dont la MINUSS continue d'être la victime dans la mise en œuvre de son mandat. Le blocage de patrouilles de la MINUSS, l'arrestation et l'intimidation de ses agents ainsi que des personnels humanitaires sont des actions qui ne sont pas tolérables. Nous appelons le Gouvernement sud-soudanais à respecter pleinement ses engagements dans ces domaines.

La mobilisation de la communauté internationale a favorisé la tenue du Forum de haut niveau pour la revitalisation mené par l'IGAD. Plus que jamais, nous devons poursuivre cet effort commun pour mettre fin à la violence sous toutes ses formes et obtenir les

perspectives de paix dont les habitants du Soudan du Sud ont tant besoin. La tragédie n'a que trop duré.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier de leurs exposés le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, M. Festus Mogae, et la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, M^{me} Ursula Mueller.

Après avoir écouté la présentation des rapports mensuels du Secrétaire général sur le déploiement et les besoins futurs de la force de protection régionale, ainsi que sur les défis auxquels se heurte la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) dans l'exécution de son mandat, je voudrais remercier le Secrétaire général de ses rapports et la MINUSS de son travail, en dépit des difficultés et des risques considérables auxquels elle est confrontée.

Le Gouvernement équato-guinéen est extrêmement préoccupé par la situation toujours critique au Soudan du Sud. Cinq ans après le début du conflit, qui a éclaté juste après l'accession du pays à la souveraineté nationale, il est très inquiétant qu'aucun progrès tangible n'ait été enregistré dans les domaines politique, sécuritaire et économique, ni sur le plan de la situation humanitaire et des droits de l'homme. Plus de 7 millions de personnes ont besoin d'aide et 4 millions sont déplacées à l'intérieur du pays et dans les pays voisins. L'insécurité alimentaire demeure, les affrontements entre les forces gouvernementales et les forces d'opposition se poursuivent et la situation risque de se détériorer encore au cours de la prochaine saison sèche. Dans son exposé au Conseil de sécurité le 7 décembre 2017 (voir S/PV.8124), le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Lacroix, avait déclaré que dans des conditions aussi difficiles, la MINUSS s'employait à renforcer ses activités de manière proactive afin de protéger les installations et les fournitures humanitaires, d'évacuer le personnel humanitaire et de protéger les civils contre le recrutement illégal et la violence sexuelle, entre autres.

De toute évidence, le Conseil et la communauté internationale doivent accroître leur appui à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et déterminer les voies et moyens de soutenir les efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour relancer le processus politique et mettre fin à l'impasse actuelle. Bien que les sanctions puissent

avoir un important effet dissuasif et amener les parties à débloquer la situation, il importe également que le Conseil envisage d'autres approches pragmatiques, telles que des contacts directs avec les deux parties et avec les pays voisins.

À titre d'exemple, l'Ambassadrice Nikki Haley s'est rendue à Djouba et à Kinshasa en décembre de l'année dernière. La visite a donné des résultats positifs à Kinshasa, mais pas à Djouba, malgré les promesses qui ont été faites. C'est pourquoi j'appelle le Conseil, de concert avec l'Union africaine et l'IGAD, à envisager différentes options pour aider le Soudan du Sud à sortir de la situation critique qui s'aggrave de jour en jour. L'année 2018 sera cruciale, parce que le Conseil de sécurité pourra prendre les décisions qui s'imposent sur l'avenir de la MINUSS en fonction des résultats de l'examen stratégique.

Pour terminer, je voudrais féliciter toute l'équipe de la MINUSS pour sa détermination à s'acquitter de son mandat, alors qu'elle fait face à des défis redoutables. Sans les efforts de la MINUSS, la situation au Soudan du Sud serait bien pire. Le Conseil de sécurité doit appuyer ces efforts et collaborer avec l'Union africaine et l'IGAD pour établir des contacts directs avec les parties directement impliquées dans le conflit afin de parvenir à un accord de paix durable qui mette fin aux souffrances du peuple sud-soudanais. En tant que membre du Conseil de sécurité, la République de Guinée équatoriale appuiera toutes les mesures conduisant à une paix durable au Soudan du Sud.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, M^{me} Ursula Mueller, et le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, M. Festus Mogae, de leurs exposés très utiles sur les faits les plus récents survenus au Soudan du Sud.

Nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation politique et humanitaire dans le pays. Je voudrais commencer par évoquer la situation politique. L'État du Koweït appuie résolument les efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans le cadre de la revitalisation de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Nous attendons avec intérêt la deuxième phase du forum, qui doit se tenir le mois prochain, avec la participation la plus importante possible du Soudan du

Sud, de ses voisins et de ses amis en vue de parvenir à la réconciliation entre le peuple sud-soudanais et d'ouvrir ainsi la voie à un avenir sûr et stable pour tous. L'accord de cessation des hostilités, de protection des civils et d'accès humanitaire, qui a été signé par les parties au forum de haut niveau pour la revitalisation en décembre à Addis-Abeba, constitue une avancée décisive dont nous nous félicitons.

Nous rappelons la déclaration du Président du 14 décembre 2017 (S/PRST/2017/25), exhortant les parties au conflit à convenir de mécanismes pour surveiller les violations afin que ceux qui ne respectent pas l'accord de paix aient à en subir les conséquences. Il est particulièrement inquiétant que des violations aient eu lieu quelques jours seulement après la signature de l'accord. C'est pourquoi nous appuyons pleinement le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et les efforts qu'il déploie pour vérifier les violations, en particulier dans les États de l'Unité, de l'Équatoria-Occidental et Central et dans le nord du Jongleï.

La situation humanitaire désastreuse au Soudan du Sud démontre l'ampleur d'une tragédie qui s'aggrave de jour en jour. Soixante pour cent de la population a besoin d'aide, dont 1,1 million d'enfants qui souffrent d'une insécurité alimentaire grave. Un tiers des personnes sont réfugiées ou déplacées à l'intérieur du pays, comme nous l'a dit M^{me} Mueller dans son exposé. À ce stade, je voudrais remercier les pays voisins du Soudan du Sud, en particulier l'Éthiopie, l'Ouganda et le Soudan, qui ont accueilli la grande majorité des réfugiés sud-soudanais. Nous ne pouvons tolérer l'obstruction de l'aide humanitaire ni le harcèlement des travailleurs humanitaires. Nous nous félicitons du décret visant à garantir la circulation libre et sans entrave des convois d'aide humanitaire, promulgué par le Président, et soulignons qu'il importe de surveiller de près sa mise en œuvre sur le terrain le plus rapidement possible.

Malgré les difficultés, le travail que réalisent les Casques bleus de la MINUSS, la force de protection régionale et tous les acteurs humanitaires constitue une tâche des plus nobles qui mérite l'appui et la reconnaissance du Conseil de sécurité et de la communauté internationale. C'est pourquoi nous demandons à toutes les parties de leur faciliter la tâche en éliminant tous les obstacles et en appliquant pleinement les résolutions et déclarations pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement sud-soudanais s'est engagé à coopérer avec la MINUSS. Le respect de la résolution 2304 (2016), qui porte sur le déploiement de la force de protection régionale, est extrêmement important et constitue un engagement qui doit être honoré séance tenante. Nous saluons les efforts inlassables que déploie le Département des opérations de maintien de la paix pour finaliser l'examen stratégique de la MINUSS et nous attendons avec intérêt les délibérations du Conseil à ce sujet, avant qu'il soit procédé à l'examen du mandat.

Pour conclure, je tiens à souligner les liens étroits qui unissent les peuples koweïtien et sud-soudanais, qui ne datent pas de sept ans seulement, ou de la naissance de la République du Soudan du Sud, mais remontent à 40 ans. Durant cette période, nous avons forgé une amitié solide qui s'est traduite par la fourniture d'une aide au développement ayant un impact sur la vie quotidienne de la population du Soudan du Sud. L'État du Koweït se réjouit de contribuer au développement du Soudan du Sud sur la base d'une coopération bilatérale constructive dans un environnement pacifique, car les zones de conflit n'offrent pas de conditions propices à la coopération internationale et au développement.

M. Ilichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Ursula Mueller, et M. Festus Mogae, Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, de leurs exposés détaillés.

Nous estimons que la stabilisation de la situation au Soudan du Sud ne sera possible que sur la base d'un cessez-le-feu durable et d'un processus de réconciliation nationale sans exclusive. Nous avons donc accueilli avec satisfaction le bon déroulement du premier cycle de réunions du Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui s'est terminé le 21 décembre. Nous avons pris note des efforts constants déployés par les représentants régionaux durant les préparatifs et de la coopération constructive de Djouba avec les États de la région tout au long de cet événement clef. Nous accueillons avec satisfaction la conclusion durant le Forum d'un accord pour la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire. Cependant, il est regrettable que presque depuis le début de la mise en œuvre de cet accord, qui revêt tant d'importance pour les citoyens ordinaires sud-soudanais, des accusations mutuelles de violations aient été lancées. Nous exhortons toutes les parties prenantes sud-soudanaises à adhérer

strictement à l'accord et à participer au deuxième cycle de pourparlers, qui doit avoir lieu en février. Ceci dit, nous pouvons également autoriser la mise en place d'autres processus de négociation. L'important est de veiller à ce que tous les efforts soient étroitement coordonnés avec l'initiative de l'IGAD. Nous appelons les États de la région à maintenir une démarche unifiée en vue de régler la situation au Soudan du Sud, car cela est extrêmement important en vue de fournir l'appui nécessaire au processus de paix.

Nous apprécions le rythme du déploiement de la force de protection régionale au Soudan du Sud et nous supposons qu'elle continuera d'opérer dans le respect de la souveraineté du pays et conformément aux principes de base du maintien de la paix. Il est important que les forces qui sont en première ligne patrouillent déjà sur les voies d'approvisionnement essentielles pour la région autour de la capitale. Nous appelons le Gouvernement sud-soudanais et les représentants des pays qui fournissent des contingents à contribuer à l'opérationnalisation de la force de protection régionale et, en collaboration avec le Secrétariat, à continuer d'examiner les modalités mutuellement acceptables pour la force, notamment son déploiement dans la zone de l'aéroport de Djouba.

Nous avons pris note du ton équilibré des rapports mensuels du Secrétaire général et nous sommes prêts à examiner les recommandations issues de l'examen stratégique de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, qui est en train d'être mené par le Secrétariat à l'initiative du Secrétaire général.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Kazakhstan.

Je m'associe aux précédents orateurs pour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, le Président Mogae et la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Mueller, de leurs exposés détaillés sur la situation au Soudan du Sud.

Le Kazakhstan salue les efforts que déploient l'ONU, l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Commission mixte de suivi et d'évaluation pour promouvoir la mise en œuvre de l'Accord de paix global, qui est le seul moyen de réaliser la stabilité et le progrès au Soudan du Sud. Nous saluons la réussite du premier cycle de pourparlers du Forum de haut niveau de l'IGAD pour la revitalisation, qui était attendu avec impatience

et qui s'est conclu le 21 décembre par la signature d'un accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire. Cependant, nous sommes profondément préoccupés par les allégations faisant état de violations de cet accord par les parties.

La poursuite des opérations militaires a aggravé la crise humanitaire et économique, qui est à l'origine d'une insécurité alimentaire grave pour plus de la moitié de la population et a forcé 4 millions de Sud-Soudanais à fuir leurs domiciles. Le décret présidentiel du 9 novembre, qui ordonne la libre circulation des acteurs humanitaires, n'a pas débouché sur une amélioration tangible de l'accès humanitaire pour les populations qui sont le plus dans le besoin. Dans cette situation de vulnérabilité, la protection des civils et l'application du droit international humanitaire sont essentielles. Nous appelons donc tous les signataires à cesser immédiatement toutes les hostilités, à honorer leurs engagements et à manifester une volonté politique véritable dans l'attente de la deuxième phase du Forum de haut niveau pour la revitalisation, qui doit être considérée comme une occasion unique à ne pas manquer. Ils doivent s'investir et s'engager à faire du Forum une réussite. Le Conseil de sécurité doit se montrer uni en encourageant le Gouvernement et les autres parties à mettre fin aux hostilités et à agir de bonne foi dans l'intérêt du peuple sud-soudanais.

Pour être plus efficaces, les négociations politiques doivent aller de pair avec la réconciliation entre les communautés et le renforcement de la confiance au sein des populations locales. L'appui international à la lutte contre les causes complexes du conflit, en appliquant des

stratégies globales de développement économique, de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience, est également essentiel. Les femmes et les jeunes doivent participer pleinement à ces efforts afin de garantir l'obtention de résultats durables et de vaste portée.

Enfin, le Kazakhstan apprécie vivement les efforts que déploie la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. Nous notons que des progrès modestes ont été accomplis dans le déploiement de la force de protection régionale, qui renforcera la capacité de la MINUSS à protéger les civils, à améliorer les conditions de sécurité et à appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Avant de conclure, je tiens, au nom du Conseil, à dire au-revoir à M. Petr Iliichev, premier Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie, qui participe aujourd'hui à sa dernière séance du Conseil en cette qualité. J'espère que tous les chefs de délégation partagent nos sentiments et qu'ils reconnaissent et apprécient le professionnalisme et le dévouement dont il a fait preuve tout au long de ces cinq années passées à New York, durant lesquelles il a travaillé inlassablement. Nous le félicitons cordialement de sa promotion au poste de Directeur du Département des organisations internationales au Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie et nous lui souhaitons plein succès.

La séance est levée à 17 heures.